



Vitry-le-François

Le 21 décembre 2017

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Compte-rendu de la séance du  
Jeudi 14 décembre 2017**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 décembre 2017 à 18 H 00, à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Ce Conseil Municipal s'est réuni conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON, Mme REOLON, M. BURCKEL (à partir de 18h25), Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, M. TINDILLIERE, Mme JACQUEMOT (à partir de 18h30), M. MIRAN, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes LEPAGE (à partir de 18h27), COMPAGNON (jusqu'à 19h45), GUERIN, M. KOENIG, Mme GOUILLY, M. REMY, Mme BERTRAND (jusqu'à 18H50), MM. BIARD, DUCHENE, Mme ALIPS, MM. HARLE (à partir de 18h30), BENETON.

**Absents excusés** : Mme COLSON, MM. GONTHIER, ROCH, Mme BARTOLOMEO, MM. DEMANGE, AIME, Mmes POINCEAUX, RIGAL.

10 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme COLSON donne pouvoir à Mme REOLON ;
- ✓ Mme COMPAGNON donne pouvoir à M. REMY (à partir de 19h45) ;
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à M. TINDILLIERE ;
- ✓ Mme BARTOLOMEO donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- ✓ M. DEMANGE donne pouvoir à Mme VEGA ;
- ✓ M. AIME donne pouvoir à Monsieur le Maire ;
- ✓ M. HARLE donne pouvoir à M. BIARD (jusqu'à 18h30) ;
- ✓ Mme POINCEAUX donne pouvoir à M. BENETON ;
- ✓ Mme BERTRAND donne pouvoir à Mme ALIPS (à partir de 18h50).

LE CONSEIL,

✚ **DESIGNE** Monsieur Didier KOENIG pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élu-e-s municipaux que le rapport d'activités de la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der de l'année 2016 est consultable sur le site [www.vitrychampagneetder.fr](http://www.vitrychampagneetder.fr).

**Passant à l'ordre du jour ;**

## **Administration générale - Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire**

✚ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

### **Délibération n°1 : Administration générale - Aménagement des abords de la gare - Requalification urbaine et intermodalité - Approbation d'un protocole avec la Région et la S.N.C.F. et convention de financement d'une étude de faisabilité**

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de protocole à conclure avec la Région et la S.N.C.F. ;

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention de financement d'une première étude de faisabilité à conclure avec la S.N.C.F. ;

✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions ;

✚ **DIT**, à l'unanimité, que la dépense correspondante (3.000,00 €) sera inscrite à notre budget 2018.

### **Délibération n°2 : Administration générale - Ouverture des commerces le dimanche**

Arrivées de M. BURCKEL à 18h25 et de Mme LEPAGE à 18h27.

✚ **EMET**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND, ALIPS ; M. HARLE (pouvoir), Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail le dimanche, à raison des neuf dimanches.

### **Délibération n°3 : Administration générale - Conventions de prestations de services technologiques de l'information et de la communication**

Arrivées de Mme JACQUEMOT et de M. HARLE à 18h30.

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de prestations de services informatiques ;

✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

### **Délibération n°4 : Administration générale - Service de déplacement social urbain "Vitry-Bus" - Autorisation de signer le marché**

✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché à intervenir avec la Société des Transports Départementaux de la Marne (S.T.D.M.), pour la période 2018-2022, pour l'exploitation du service de déplacement social urbain "Vitry-Bus" ;

✚ **DIT**, à l'unanimité, que les dépenses correspondantes seront inscrites à nos prochains budgets.

### **Délibération n°5 : Finances - Admission de sommes en non-valeur**

✚ **FAIT DROIT**, à l'unanimité, à la demande de notre Comptable et admet ces créances en non-valeur ;

↪ **DIT**, à l'unanimité, que ces dépenses seront imputées au budget correspondant article 6541.

### **Délibération n°6 : Finances - Admission de sommes en non-valeur des créances éteintes**

↪ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la demande de notre Comptable concernant l'état d'admission en non-valeur des créances éteintes ;

↪ **DIT**, à l'unanimité, que ces dépenses seront imputées au budget correspondant - article 6542.

### **Délibération n°7 : Finances - Avances sur subventions 2018**

↪ **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer des avances sur subventions au titre de 2018 aux associations et organismes désignés ci-après :

ASSOCIATIONS	Avances sur subventions 2017 attribuées	Subventions attribuées en 2017	Avances sur subventions 2018 propositions
E.P.C.C.	150.000 €	602.000 €	165.000 €
Centre social et culturel (fonctionnement)	75.000 €	279.882 €	75.000 €
LA GAULOISE : Convention d'objectifs - emploi sportif	10.000 €	40.000 €	20.000 €
SLIDER'S TRIBU - Convention d'objectifs - emploi sportif	3.000 €	8.500 €	3.000 €
Association d'Aide aux Personnes Agées (A.A.P.A.)	15.000 €	65.000 €	15.000 €
Mission Locale "L'Etoile"	30.000 €	60.000 €	30.000 €
Centre Communal d'Action Sociale	300.000 €	985.000 €	300.000 €
Association VITRY- SYNERGIC	10.000 €	28.000 €	10.000 €
LA SAUVEGARDE Mission prévention spécialisée	50.000 €	115.000 €	50.000 €
VITRY FOOTBALL CLUB - Contrat d'objectifs - Emploi sportif	10.000 €	25.000 €	10.000 €

↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018.

## Délibération n°8 : Finances - Tarifs municipaux - Année civile 2018

↳ **FIXE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND, ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), pour l'année 2018 les tarifs municipaux proposés ci-dessous ;

		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018
<b>Bibliothèques / Médiathèque</b>			
Inscription	moins de 18 ans	gratuit	gratuit
	Lycéens, Etudiants, plus de 65 ans, chômeurs, bénéficiaires du RSA et handicapés résidant à VITRY-LE-FRANÇOIS	gratuit	gratuit
	plus de 18 ans		
	Vitry-le-François	8,20 €	9,00 €
	Extérieur	16,40 €	18,00 €
Prêt aux organismes et associations vitryates (30 documents)		gratuit	gratuit
Prêt aux organismes et associations extérieures à Vitry (30 documents)		16,40 €	18,00 €
Perte de la carte		1,00 €	2,00 €
Photocopies A4		0,20 €	0,20 €
Photocopies A3		0,40 €	0,40 €

		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018
<b>Tarifs pour la mise à disposition de l'auditorium de la Médiathèque François MITTERRAND</b>			
Réservation pendant les heures d'ouverture au public (Vitry-le-François) - Tarif horaire		21,70 €	22,00 €
Réservation hors les heures d'ouverture au public (Vitry-le-François) - Tarif horaire		37,80 €	38,00 €
Réservation pendant les heures d'ouverture au public (Extérieur) - Tarif horaire		32,30 €	44,00 €
Réservation hors les heures d'ouverture au public (Extérieur) - Tarif horaire		54,00 €	76,00 €

		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018
<b>Salle du Manège</b>			
<b>CATEGORIE 1: loto, thé dansant, arbres de Noël, Kermesse, Carnaval, Journées récréatives</b>			
Forfait Journée	associations vitryates	192,00 €	194,00 €
	autres loueurs vitryats	384,00 €	388,00 €
Forfait Journée supplémentaire préparation/démontage et dépassement d'horaire	associations vitryates	66,00 €	66,00 €
	autres loueurs vitryats	130,00 €	132,00 €
	association ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	260,00 €	264,00 €
<b>CATEGORIE 2: Bal, salon, forum, spectacles, manifestations sportives, assemblée générale, conférence, congrès</b>			
Forfait Journée	associations vitryates	383,00 €	387,00 €
	autres loueurs vitryats	766,00 €	774,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	1 532,00 €	1 548,00 €
Forfait Journée supplémentaire préparation/démontage et dépassement d'horaire	associations vitryates	128,00 €	130,00 €
	autres loueurs vitryats	256,00 €	260,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	512,00 €	520,00 €

		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018	
<b>Camping</b>				
Emplacement équipé (eau, électricité, évacuation eaux usées) pour caravanes et camping-car, forfait incluant 1 voiture ou 1 camping-car, 1 caravane, 2 personnes	par jour	14,20 €	14,30 €	
Emplacement camping-car : forfait incluant 1 camping-car, 2 personnes, non équipé	par jour	12,00 €	12,10 €	
emplacement non équipé	par jour	emplacement	2,60 €	2,65 €
		véhicule léger	1,40 €	1,45 €
		électricité	2,60 €	2,65 €
campeurs	par jour	adulte et enfant de plus de 7 ans	2,60 €	2,65 €
		enfant de moins de 7 ans	gratuit	gratuit
animaux	par jour et par tête	1,60 €	1,60 €	
garage mort	par jour	7,80 €	7,90 €	
<b>Habitat de T.B.B.</b>		gratuit	gratuit	
remises groupes à déduire du tarif emplacement	5 à 15 campeurs	0,25 €	0,25 €	
	16 campeurs et plus	0,40 €	0,40 €	

		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018	
<b>Cimetières, Columbarium</b>				
<b>concessions</b>	sans faculté de construction de caveau			
		<i>temporaires (15 ans), le m<sup>2</sup></i>	39,00 €	39,50 €
	avec faculté de construction de caveau			
		<i>trentenaires, le m<sup>2</sup></i>	232,00 €	233,00 €
		<i>cinquantenaires, le m<sup>2</sup></i>	464,00 €	466,00 €
	alvéoles cinéraires			
		<i>15 ans</i>	252,00 €	252,50 €
		<i>30 ans</i>	504,00 €	505,00 €
	concessions cinéraires			
		<i>15 ans</i>	116,00 €	116,50 €
	<i>30 ans</i>	232,00 €	233,00 €	
<b>Taxe de dépôt provisoire dans le caveau</b>		<b>par jour</b>	<b>7,50 €</b>	<b>7,50 €</b>

		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018		
<b>Droits de voirie</b>					
<b>Braderie de la Saint Martin</b>	le mètre linéaire		6,15 €	6,20 €	
	minimum de perception		30,20 €	30,40 €	
	frais de réservation par correspondance		5,10 €	5,15 €	
<b>Marché des Halles</b>	non abonné	<i>le mètre linéaire de façade</i>	0,22 €	0,22 €	
		<i>à ajouter par m<sup>2</sup> d'emplacement</i>	0,11 €	0,11 €	
		<i>minimum de perception par jour</i>	2,17 €	2,19 €	
	abonné	<i>remise de 10%</i>			
	électricité	<i>par ampère, par demi-journée (entre 6 et 10/demi-journée)</i>		0,45 €	0,45 €
		voitures publicitaires par jour et par véhicule			
		<i>emplacement avec ou sans vente</i>		22,30 €	22,40 €
		<i>sans demande préalable</i>		66,50 €	66,90 €
	expositions sous les halles - pour les associations		gratuit	gratuit	
<b>Animations Place d'Armes</b>	Forfait branchement électrique pour un weekend ou une semaine (du lundi au dimanche)		163,00 €	163,80 €	
	<i>Animations organisées ou co-organisées par la Ville</i>		gratuit	gratuit	
	<i>Animations organisées par des associations locales</i>		23,60 €	23,80 €	
<b>Foires et divers</b>	foire au palais (par métier, pour la durée de la foire)				
		<i>&gt; à 5 m de profondeur, par m<sup>2</sup></i>	0,65 €	0,65 €	
		<i>&lt; à 5 m de profondeur, par mètre linéaire</i>	3,75 €	3,80 €	
	funambules				
		<i>quai des fontaines, la journée</i>		27,70 €	27,90 €
	petits cirques (toutes surfaces occupées)				
		<i>par m<sup>2</sup> et par jour</i>		0,25 €	0,25 €
	grands cirques (toutes surfaces occupées) forfait par jour		305,00 €	306,50 €	
	fête patronale ou de quartier (pour la durée de la fête) ou autre				
		<i>&gt; à 5 m de profondeur, par m<sup>2</sup></i>		0,23 €	0,23 €
	<i>&lt; à 5 m de profondeur, par mètre linéaire</i>		0,60 €	0,60 €	
	<i>électricité - Forfait pour la fête pour un weekend ou une semaine (du lundi au dimanche)</i>		161,00 €	162,00 €	
<b>Occupation du domaine public</b>	trottoirs	<i>étalages et panneaux, par an, par m<sup>2</sup></i>		17,50 €	17,60 €
		<i>panneau publicitaire éloigné du commerce, par an</i>		173,00 €	174,00 €
		<i>ventes de fleurs, cimetière du midi, par mètre linéaire, par jour</i>		1,71 €	1,73 €
	chantiers (benches à ordures, etc...)	<i>chantier clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour 1 mois)</i>		0,22 €	0,22 €
		<i>chantier non clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour 1 mois)</i>		0,20 €	0,20 €
		<i>chantier clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour plus d'un mois)</i>		0,89 €	0,90 €
		<i>chantier non clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour plus d'un mois)</i>		0,77 €	0,77 €
	terrasses	<i>non fermée, le m<sup>2</sup>, par an</i>		19,50 €	19,70 €
		<i>fermée, le m<sup>2</sup>, par an</i>		41,00 €	41,40 €
	réserve emplacement stationnement	<i>par m<sup>2</sup>, par jour (pour 1 mois)</i>		0,18 €	0,18 €
		<i>par m<sup>2</sup>, par jour, après 1 mois</i>		0,90 €	0,91 €
	exposition de véhicules, par jour		62,80 €	63,40 €	
	commerce de glaces, de marrons chauds, de crêpes, forfait saison été ou saison hiver		67,30 €	67,80 €	
	kiosques photos et baraques, par an		138,00 €	139,00 €	
vente outillage - parking Salle du Manège - forfait par jour		458,00 €	461,00 €		

TARIFS D'INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES		Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018
N° de prix	Designation	Coût unitaire	Coût unitaire
<b>MAIN D'OEUVRE</b>			
1.1	Tout agent de service	19,40 €	19,60 €
1.2	Tout agent de service - Intervention dimanche et jours fériés	35,00 €	35,35 €
1.3	Tout agent de service - Intervention de nuit (entre 22h00 et 7h00)	38,80 €	39,20 €
1.4	Intervention astreinte cadre technique (nuit, dimanche et jours fériés - Intervention d'une heure)	41,60 €	42,00 €
<b>MATERIEL ROULANT</b>		Coût unitaire (sans chauffeur)	Coût unitaire (sans chauffeur)
2.1	Camionnette légère	1,10 €	1,11 €
2.2	Fourgon ou camion benne < 3,5 t	1,45 €	1,46 €
2.3	Camion benne poids lourds	39,50 €	39,90 €
2.4	Tractopelle	44,50 €	45,00 €
2.5	Nacelle élévatrice poids lourds	54,00 €	54,50 €
2.6	Véhicule serrurerie (véhicule, énergie et matériaux)	29,00 €	29,30 €
<b>MATERIEL NON ROULANT</b>		Coût unitaire (sans agent utilisateur)	Coût unitaire (sans agent utilisateur)
3.1	Marteau piqueur thermique	8,65 €	8,75 €
3.2	Scie à sol	6,75 €	6,80 €
3.3	Pilonneuse	5,20 €	5,25 €
3.4	Plaque vibrante	5,85 €	5,90 €
<b>DIVERS</b>		Coût unitaire	Coût unitaire
4.1	Mise à disposition d'éléments de sécurisation avant intervention	15,00 €	15,15 €

↳ **DIT**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND, ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2018.

### **Délibération n°9 : Finances - Tarification de salles de réunion**

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de règlement d'occupation des salles municipales proposées à la location ;

↳ **ADOpte**, à l'unanimité, le modèle de contrat de location, qui fixe notamment les catégories d'utilisateurs et les tarifications s'y rapportant pour l'année 2018 ;

↳ **PRECISE**, à l'unanimité, que les tarifs ainsi adoptés feront l'objet d'une actualisation annuelle par délibération du Conseil municipal ;

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire ;

↳ **DIT**, à l'unanimité, que la recette sera inscrite au budget 2018 et suivants, sur l'unité d'analyse A010, nature 6132.

### **Délibération n°10 : Finances - Demande de garantie d'emprunt - PLURIAL NOVILIA - construction de logements locatifs P.L.A.I. & P.L.U.S. - Les jardins - Prêt caisse des dépôts et consignations - 618.149,00 €**

Départ de Mme BERTRAND à partir de 18h50 (pouvoir à Mme ALIPS).

✚ **ACCORDE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement de Prêts d'un montant total de 618.149,00 € souscrit par PLURIAL NOVILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°56547 ;

✚ **ACCORDE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par PLURIAL NOVILIA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à PLURIAL NOVILIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

✚ **S'ENGAGE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui ci ;

✚ **AUTORISE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'H.L.M. PLURIAL NOVILIA et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

#### **Délibération n°11 : Personnel communal - Tableau des effectifs - Suppression de poste**

✚ **DECIDE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND (pouvoir), ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), la suppression des postes cités ci-dessous ;  
- deux postes de gardien-brigadier à temps complet ;  
- six postes d'adjoint administratif à temps complet.

✚ **MODIFIE et APPROUVE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND (pouvoir), ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), en conséquence, le tableau des effectifs.

#### **Délibération n°12 : Personnel communal - Régime Indemnitaire - Indemnité pour travaux supplémentaires**

✚ **DECIDE**, à l'unanimité, que les agents relevant de la liste des cadres d'emplois mentionnés peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires ;

✚ **DECIDE**, à l'unanimité, de la rémunération de ces heures dans les mêmes conditions que celles énoncées dans les délibérations susvisées ;

✚ **DECIDE**, à l'unanimité, que les agents de droit privé pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées selon la réglementation du Code du travail ;

↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de notre collectivité et le seront aux budgets suivants.

### **Délibération n°13 : Personnel communal - Tableau des effectifs - Création de deux postes à temps complet**

↪ **DECIDE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), la création de deux postes à temps complet :

- un poste d'adjoint administratif territorial ;
- un poste d'adjoint technique territorial ;

↪ **MODIFIE et APPROUVE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), en conséquence, le tableau des effectifs ;

↪ **AUTORISE**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

↪ **DIT**, par 27 avis favorables et 5 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), que les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2018 et aux budgets suivants.

### **Délibération n°14 : Urbanisme - Cession du terrain 8 rue du Champ de Manœuvres - Quartier de la Haute Borne**

↪ **RESILIE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND (pouvoir), ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), le bail à construction ainsi que la promesse de vente initialement actés au profit de Monsieur et Madame LUNDY Mathias, sans indemnité et de façon amiable, concernant le terrain sis 8 rue du Champ de Manœuvres ;

↪ **APPROUVE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND (pouvoir), ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), la cession en l'état du terrain avec les constructions existantes de la propriété sise 8 rue du Champ de Manoeuvre, d'une superficie de 1.600 m<sup>2</sup>, au prix de 40.000,00 €, au profit de Madame THALLOT Micheline et de Monsieur MULLER Daniel, demeurant 8 rue de la Planchotte à VITRY-LE-FRANÇOIS ;

↪ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND (pouvoir), ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir qui seront passés en l'étude de Maître LEPAGE, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à ces affaires ;

↪ **DIT**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes BERTRAND (pouvoir), ALIPS ; M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), que les recettes ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.



### **Délibération n°15 : Urbanisme - Zone Industrielle VITRY-MAROLLES - Cession de la parcelle AC122 à la S.C.I. Côte de l'Emeraude (Transports CHOPPIN)**

- ↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, la vente de la parcelle AC 122 d'une superficie d'environ 5.747 m<sup>2</sup> (surface à parfaire ou à diminuer par le géomètre) à la S.C.I. Côte d'Emeraude, ou toute entreprise ou personne physique qui s'y substituerait au prix de 57.000,00 €.
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente, qui sera rédigé par Maître LEPAGE, notaire à VITRY-LE-FRANÇOIS, ou tout autre notaire qui s'y substituerait, et d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire.
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2018.

### **Délibération n°16 : Politique de la Ville - Rapport annuel au conseil municipal de la commune de VITRY-LE-FRANÇOIS sur la mise en œuvre de la politique de la Ville**

- ↪ **SE PRONONCE**, par 27 avis favorables et 5 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), favorablement sur ce rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville ;
- ↪ **APPROUVE**, par 27 avis favorables et 5 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE), l'utilisation et l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2017.

### **Délibération n°17 : Politique de la Ville - Convention de partenariat pour le Contrat Local de Santé 2<sup>ème</sup> génération (2018-2020)**

- ↪ **VALIDE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), le périmètre du contrat, la durée du contrat, la révision du contrat, la gouvernance et le pilotage du présent Contrat Local de Santé, son animation, son inscription dans la gouvernance territoriale, ses axes stratégiques, ses objectifs et ses actions ;
- ↪ **VALIDE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), le cadre partenarial établi concernant le financement des actions du Contrat local de santé ;
- ↪ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

### **Délibération n°18 : Affaires culturelles - Etablissement Public de Coopération Culturelle - Approbation de la convention de partenariat 2017**

- ↪ **APPROUVE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), le projet de convention de partenariat 2017 à intervenir entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) de VITRY-LE-FRANÇOIS «Bords II scènes» ;

✚ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ses éventuels avenants, et d'une manière générale, tout courrier ou document s'y rapportant ;

✚ **RAPPELLE**, par 25 avis favorables et 7 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

### **Délibération n°19 : Travaux - Restructuration de la traversée de VITRY-LE-FRANÇOIS Route Départementale 982E1 - Phase 1 - Travaux d'aménagement d'un giratoire Boulevard Carnot - Lancement d'une procédure de passation de marché public**

Départ de Mme COMPAGNON à 19h45 (pouvoir à M. REMY).

✚ **APPROUVE**, par 24 avis favorables et 8 abstentions (Mme COMPAGNON, MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), le programme de restructuration de la traversée de VITRY-LE-FRANÇOIS et de la Route Départementale 982E1 ;

✚ **VALIDE**, par 24 avis favorables et 8 abstentions (Mme COMPAGNON, MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire boulevard Carnot correspondant à la phase n°1 du programme ;

✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 8 abstentions (Mme COMPAGNON, MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée de mise en concurrence, à signer les marchés, avenants, conventions et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des études et des travaux ;

✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 8 abstentions (Mme COMPAGNON, MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Département de la Marne relative aux dépenses d'aménagement de la traverse d'agglomération de la RD 982E1, au mandat de maîtrise d'ouvrage et à la constitution d'un groupement de commandes jointe à la présente délibération ;

✚ **DIT**, par 24 avis favorables et 8 abstentions (Mme COMPAGNON, MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE, Mme POINCEAUX (pouvoir), M. BENETON), que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets ;

✚ **AUTORISE**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires pouvant être appelés pour ce projet.

### **Délibération n°20 : Travaux - Autorisation donnée au Maire de signer des avenants**

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant à passer avec la société VITRAIL SAINT GEORGES ;

✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération n°21 : Sports et vie associative - Conventions d'objectifs avec les clubs sportifs et convention avec l'office municipal des sports**

- ↵ **APPROUVE**, à l'unanimité (Mme VEGA ne prenant pas part au vote), le principe d'une convention à intervenir avec les associations partenaires, sur la base du projet présenté ;
- ↵ **AUTORISE**, à l'unanimité (Mme VEGA ne prenant pas part au vote), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs à intervenir et leurs éventuels avenants avec les associations VITRY FOOTBALL CLUB, LA GAULOISE, LA CHAMPENOISE, SLIDER'S TRIBU et TENNIS CLUB VITRYAT ;
- ↵ **AUTORISE**, à l'unanimité (Mme VEGA ne prenant pas part au vote), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention d'objectifs, et ses éventuels avenants, entre la Ville et l'Office Municipal des Sports ;
- ↵ **DIT**, à l'unanimité (Mme VEGA ne prenant pas part au vote), que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 et suivants.

### **Délibération n°22 : Sports et vie associative - Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour le BRIDGE CLUB de VITRY-LE-FRANÇOIS**

- ↵ **APPROUVE**, par 30 avis favorables et 1 abstention (M. BIARD), (Mme ALIPS ne prenant pas part au vote), le projet de convention ;
- ↵ **AUTORISE**, par 30 avis favorables et 1 abstention (M. BIARD), (Mme ALIPS ne prenant pas part au vote), le club de bridge à intégrer ces locaux à partir du 15 décembre 2017 ;
- ↵ **AUTORISE**, par 30 avis favorables et 1 abstention (M. BIARD), (Mme ALIPS ne prenant pas part au vote), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

### **Délibération n°23 : Patrimoine communal - Acquisition à l'euro symbolique du champ de captage les Indes a BLACY**

- ↵ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AI nos 66, 67, 68 et 69 à BLACY, d'une superficie de 40.641 m<sup>2</sup> au profit de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, aux conditions énoncées ;
- ↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en l'Office Notarial de Maître Guillaume BONFILS, notaire associé à LYON, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↵ **DIT**, à l'unanimité, que les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants ;
- ↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, la mise à disposition de ces biens à la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

### **Motion pour le maintien du TER Vallée de la Marne et de la desserte de VITRY-LE-FRANÇOIS**

Considérant la décision prise par la Région Grand Est et la SNCF pour 2018 de supprimer 4 TER en semaine (deux au départ de Paris, le 839105 (arrivée à Vitry à 12h08, départ à 12h10) et 839123 (Vitry : 14h26/28), deux au départ de Bar-le-Duc, le 839104 (Vitry : 12h46/48) et le 839106 (Vitry : 14h03/05) et de modifier la desserte pour 3 TER (leur point

de départ ou leur terminus reporté désormais à Châlons-en-Champagne au lieu de Saint-Dizier, le 839115, le 839122 et le 839126),

Considérant qu'aucune annonce de rétablissement du service en 2019 n'a été formulée,

Considérant que la justification de cette décision serait que « des travaux entre Dormans et Epernay, prévus officiellement pour durer toute l'année 2018, vont impacter le trafic »,

Considérant que la motivation exprimée de cette suppression de service ne semble pas cohérente, attendu que des travaux qui s'effectuent pour l'essentiel entre Dormans et Epernay, à l'aval de Châlons-en-Champagne ne sauraient justifier la suppression des services ferroviaires en amont,

Le Conseil Municipal de Vitry-le-François, réuni le 14 décembre 2017 :

- Constate que la qualité de ce service était déjà dégradée : pannes et retards à répétition, matériel roulant vétuste, suppressions de trains aléatoires et sans préavis...
- Dit que cette mesure aura des conséquences fortes et lourdes pour les habitants de notre territoire et, notamment, les jeunes en formation, les salariés alternants, les entreprises de notre territoire. Faut-il rappeler que c'est sur le territoire de Vitry-le-François que se situe la plus importante zone industrielle de la Marne (+ 3000 emplois) ?
- Constate que certains vont être forcés de prendre leurs voitures, aggravant ainsi le bilan carbone de notre région et d'autres vont voir leur mobilité fortement entravée.
- Dit que nos territoires intermédiaires et leurs villes (Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Vitry-le-François) sont les oubliés de la Grande Région, qui visiblement préfère se concentrer sur les métropoles et qu'elles le sont également par l'Etat, alors même que les « Assises de la Mobilité » lancées par le Ministère de l'Environnement se donnent comme priorité, entre autres, de développer « des mobilités plus solidaires pour réduire les fractures territoriales ».
- Demande à la Région de revenir sur sa décision et de donner des garanties au territoire sur le maintien du service TER Vallée de la Marne.

La motion est adoptée par 27 avis favorables et 5 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE, Mmes ALIPS, BERTRAND (pouvoir), M. HARLE).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.**



**LE MAIRE,**

**Jean-Pierre BOUQUET**